

COMMUNIQUÉ

ORGANIGRAM ANNONCE UN RETRAIT VOLONTAIRE DE PRODUITS

MONCTON (N.-B.), le 30 décembre 2016 – Le producteur autorisé de marijuana thérapeutique Organigram Holdings Inc. (« OrganiGram » ou la « Société ») engage le retrait volontaire de certains lots de marijuana thérapeutique qui ont été fournis entre août et décembre 2016, en raison de la détection de certaines quantités d'un pesticide non approuvé et non homologué aux fins d'utilisation sur la marijuana en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Après des discussions avec Santé Canada, il a été jugé qu'il s'agissait d'un rappel de type III, qui se définit comme « une situation dans laquelle l'utilisation de marijuana séchée, de marijuana fraîche, d'huile de cannabis, de plantes ou de graines de marijuana, ou l'exposition à ces produits, ne devrait pas entraîner de conséquences indésirables pour la santé ». La source de la substance est inconnue, car OrganiGram est un producteur certifié biologique qui n'utilise aucun composé de cette nature dans ses processus de production. La Société coopère avec les agents de Santé Canada pour déterminer comment la substance a pu entrer en contact avec la marijuana.

Le service à la clientèle d'OrganiGram informe directement tous les clients touchés par ce retrait. Toutes les autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaires seront prises selon les instructions de Santé Canada. Aujourd'hui, le nombre de lots touchés est faible. Cependant, des analyses supplémentaires pourraient faire que d'autres lots soient considérés comme compromis. Dans le cas où le nombre de lots contaminés viendrait à augmenter de manière importante, les produits d'exploitation de la Société pourraient subir des conséquences négatives.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

OrganiGram Holdings Inc.
Giselle Doiron, directrice, Relations avec les investisseurs
investorrelations@organigram.ca

À propos d'OrganiGram Holdings Inc.

OrganiGram Holdings Inc. est une société inscrite à la Bourse de croissance TSX dont la filiale en propriété exclusive, OrganiGram Inc., est un producteur autorisé de marijuana thérapeutique au Canada. OrganiGram s'emploie à produire une marijuana thérapeutique de qualité supérieure

destinée aux patients au Canada. Les installations d'OrganiGram sont situées à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et la Société est assujettie au *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales*.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué.

Le présent communiqué contient des renseignements de nature prospective qui comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus ou inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent substantiellement des attentes actuelles. Les facteurs importants (notamment les fonds disponibles, les résultats des efforts de financement et le rendement de culture) qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent substantivement des attentes de la Société sont divulgués dans les documents que la Société dépose à l'occasion dans SEDAR (voir www.sedar.com). Le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles sont seulement à jour à la date du présent communiqué. Sauf lorsque la loi l'exige, la Société rejette toute intention ou obligation de réviser ou de mettre à jour toute déclaration prospective, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison.